



Union Départementale des Syndicats FO de l' AISNE

19, rue du Président Kennedy
02100 Saint-Quentin

☎ 03 23 65 66 66 Fax 03 23 65 66 61

Adresse électronique : udfo02@force-ouvriere.fr

Site fo <http://union-departementale-force-ouvriere-aisne.com>

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE BUREAU DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE L'UD FO AISNE DU 08 DECEMBRE 2009

Les salariés de tous les secteurs sont confrontés à une agression sans précédent : licenciements massifs, fermetures de services, postes non remplacés dans la fonction publique, remise en cause des statuts et des conventions collectives. Les plans sociaux continuent de croître, malgré l'annonce d'une soi-disant « reprise de l'activité industrielle ». Cette situation conduit à une augmentation de la désertification industrielle, dans notre département, déjà durement frappé par les crises précédentes, et à l'augmentation massive des demandeurs d'emplois

Cela se manifeste, entre autre, par :

- Le démantèlement par la fusion Impôts /Trésor
- Le déploiement des sites mixtes à Pôle Emploi comme conséquence de la fusion imposée aux personnels de l'ASSEDIC et de l'ANPE, qui a pour conséquence la fermeture de sites ANPE et ASSEDIC de proximité.
- La diminution considérable du nombre de places aux concours de la Fonction Publique.
- La poursuite des suppressions de postes, d'heures et de classes dans l'Education Nationale.
- La fermeture de NEXANS et la perte de 220 postes de travail.
- Le PSE de la Papeterie de Venizel et la perte de 100 emplois.
- Le « coulage » du four de Saint-Gobain Emballage (Soissons) et le chômage partiel qui va en résulter.
- La volonté de généraliser le travail du dimanche dans le commerce à l'ensemble des secteurs d'activité qu'ils soient privés ou publics au nom de la loi du 10 août 2009.
- Des licenciements économiques de moins de 9 personnes pour éviter de déposer un PSE.
- Une aggravation des conditions de travail avec les pratiques du « stress-management » pour accroître toujours plus la productivité.
- Etc., Etc.

C'est pourquoi le Bureau de l'UD FO AISNE considère comme primordial d'apporter tout son soutien, sous toutes les formes, aux travailleurs et salariés qui, dans des conditions difficiles font face et se battent.

En particulier, il se félicite des combats syndicaux qui ont abouti à voir satisfaites les revendications chez ENSIVAL-MORET, BORGERS, TVI, RHOM & HAAS où les syndicats FO ont mené – seuls ou dans l'unité syndicale – l'action revendicative.

.../...

Ces batailles sont d'autant plus difficiles que les travailleurs et les salariés ont aussi à faire face à une remise en cause méticuleusement organisée du rôle des organisations syndicales visant à les faire cogérer, accompagner, organiser les coups que le gouvernement et le MEDEF leur portent.

C'est pourquoi le Bureau de l'UD FO 02 juge indispensable de préciser sa position sur nombres de dossiers en cours.

⇒ Le Bureau de l'UD FO 02 approuve sans réserve la résolution du Comité Confédéral National FO qui confirme son opposition à toute forme d'unicité syndicale « ***l'action commune n'est pas une fin en soi mais un moyen permettant de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics afin de faire aboutir les légitimes revendications des travailleurs*** ».

⇒ Face à la volonté du gouvernement de privatiser la Poste, le Bureau de l'UD FO 02 approuve la décision de la Confédération de ne pas avoir participé à la « votation citoyenne » (occasion d'un mélange politico syndical que FO, soucieuse de son indépendance a toujours refusé), dont l'efficacité s'avère infirmée pour enrayer la privatisation de la Poste.

Le Bureau de l'UD FO 02, *a contrario*, approuve sans réserve la décision de la Commission Exécutive nationale de la Fédération FO COM : qui « *appelle les postiers à organiser la riposte à la hauteur de l'enjeu. FO COM considère qu'il faut appeler les postiers à la grève jusqu'au retrait du projet de loi.* »

C'est par la grève dans l'unité que les travailleurs et les salariés peuvent obtenir des succès.

⇒ Face à l'avalanche de licenciements, le Bureau de l'UD FO 02 considère que les ***États Généraux de l'Industrie*** (EGI) ne constituent pas autre chose qu'une nouvelle tentative d'associer le capital et le travail. Le patronat et les banques qui ont reçu des centaines de milliards d'euros vont maintenant demander aux organisations syndicales de gérer les licenciements, de les accompagner, voire de les justifier !

En conséquence, le Bureau de l'UD FO 02 exprime sa préoccupation quant à la nature de la participation de la Confédération FO au **Comité national des États Généraux de l'Industrie**. Dès la première séance, le Ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, a affiché l'objectif d'obtenir un « *pacte économique et social* ». Nous savons parfaitement ce que signifierait un tel « pacte » !

Pour ce qui nous concerne, il n'est pas question que nous nous engagions dans un tel processus. En revanche le Bureau de l'UD FO 02 estime que **le gel des licenciements est un préalable à toute discussion dans ce type de réunion.**

⇒ Constatant que la loi Bachelot est, dès ses premières applications, une machine de guerre contre l'hospitalisation publique et la Sécurité Sociale, le Bureau de l'UD FO 02 réitère son opposition à la loi Bachelot et en demande l'abrogation. Il se prononce à nouveau CONTRE la mise en place des Agences Régionales de la Santé (ARS) et POUR le maintien des organismes de Sécurité Sociale comme organismes de plein exercice et le maintien de toutes leurs missions ; ce qui revient à exiger le maintien de la Convention Collective Nationale des organismes sociaux et celui des statuts des personnels DDASS et DRASS.

.../...

En conclusion, le Bureau de l'UD FO AISNE considère que si nous avons eu parfaitement raison de rompre *l'unicité syndicale* et de refuser toutes tentatives de nous intégrer, il nous revient maintenant de faire des propositions.

Le Bureau de l'UD FO AISNE considère comme particulièrement importante l'initiative d'un rassemblement national de la Confédération FO.

Il nous revient d'organiser un tel rassemblement pour la défense de la Sécu et des retraites, pour le gel des licenciements, pour une relance de la consommation par l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux.

Adoptée à l'unanimité - Saint-Quentin, le 8 décembre 2009